



Séance du 22 mars 2026

MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 29	Représentés : 0	Non représentés : 0
------------------	---------------	-----------------	---------------------

N°2026-020	Désignation des représentants de la Commune au sein des conseils d'école et du collège	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : 26 MARS 2026 Publication sur le site internet municipal le : 31 MARS 2026
------------	--	--

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux mars à neuf heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le dix-huit mars deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, G. SORBA, D. BARBIER, M. CUTILLO, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOULINGUEZ, P. VIDALOU, A. RUBIOLO, O. MORBELLI, S. MENEUT, W. PATERNA, N. TRONC, B. RIPOLL, V. BAUME, R. MOUNY, L. MOREL, A. CHIABRANDO, S. BOURAS, J-M. ARNAUD, S. ROCHEZ, M. RIBES, N. FRATE, C. MARIE, A. DESLANDES, O. ILLOUZE, M-L. VOLAND, R. PEYROL.

Secrétaire de séance : A. CHIABRANDO

- Vu le Code de l'éducation, notamment l'article D.411-1, relatif à la composition et au fonctionnement du conseil d'école.

Les conseils d'écoles ont pour vocation de :

- Discuter de certaines dispositions pédagogiques (règlement intérieur, projets d'école, ...) ou organisationnelles des écoles
- Assurer la concertation entre l'école, les enseignants, la Municipalité, les parents d'élèves...
- Emettre des avis sur le fonctionnement de l'école

Les conseils d'écoles comprennent notamment le Maire ou son représentant et un Conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

Il appartient au Conseil municipal de désigner le ou les représentants de la Commune appelés à siéger dans les conseils d'école des écoles publiques de la Commune.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- De dire que les représentants de la Municipalité aux conseils d'école de l'Ecole élémentaire de la Touloubre et de l'Ecole maternelle de l'ancienne gare sont :

- Joël LEVI-VALENSI, Maire de Saint Cannat
- Dominique CAMHI
- Audrey RUBIOLO

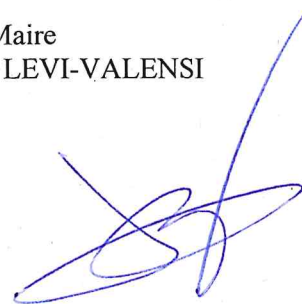
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Alexis CHIABRANDO



Le Maire
Joël LEVI-VALENSI



Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer

 Imprimer  Envoyer

2026-020

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-26T14-56-03.01 (MI268616658)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260322-2026-020-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Désignation des représentants de la commune au sein
des conseils d'école et du collège

Date de décision : 22/03/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2026-020 Représentants conseils d'écoles et
collège.PDF](#)

Multicanal : Non

Annuler

Classer

Préparé
Transmis
Accusé de réception

Date 26/03/26 à 14:56
Date 26/03/26 à 14:56
Date 26/03/26 à 15:04

Par [GENRE-JAZELET Christophe](#)
Par [GENRE-JAZELET Christophe](#)